

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 11 février 2015 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absentes : Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2015-147-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2015-148-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2015-149-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 4 FÉVRIER 2015

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 4 février 2015, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2015-150-DEC GOUVERNANCE / CLDE DES MOULINS / MRC LES MOULINS

ATTENDU la lettre du 22 janvier 2015 de M. Daniel Pilon, directeur général de la MRC Les Moulins, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, accompagnée de la lettre qu'il adressait au Centre local de développement des Moulins (CLDEM) concernant l'étude qui sera entreprise par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton dans le cadre de la gouvernance du CLDE des Moulins ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du directeur général de la MRC Les Moulins et de la lettre qu'il a adressée au CLDEM.

**CE-2015-151-DEC GOUVERNANCE / TOURISME DES MOULINS / MRC
LES MOULINS**

ATTENDU la lettre du 22 janvier 2015 de M. Daniel Pilon, directeur général de la MRC Les Moulins, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, accompagnée de la lettre qu'il adressait à l'organisme Tourisme des Moulins concernant l'étude qui sera entreprise par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton dans le cadre de la gouvernance de Tourisme des Moulins ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du directeur général de la MRC Les Moulins et de la lettre qu'il a adressée à l'organisme Tourisme des Moulins.

**CE-2015-152-DEC INVITATION / FORUM SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL
MÉTROPOLITAIN / CMM / 20 MARS 2015**

ATTENDU la lettre du 26 janvier 2015 de M. Paul Larocque, président de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal, préfet de la MRC Thérèse-De-Blainville et maire de la Ville de Bois-des-Filion, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, invitant M. Robitaille à désigner un élu et un représentant technique à assister au Forum réseau artériel métropolitain qui aura lieu le 20 mars 2015 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de M. Laroque ainsi que du programme préliminaire du forum mentionné ci-dessus.

Que M. Paul Asselin, conseiller municipal et président de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, et M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux et/ou M. Patrick Bourassa, chargé de projets, circulation et utilités publiques, à la Direction du génie et projets spéciaux, soient et sont autorisés à participer au Forum réseau artériel métropolitain qui aura lieu le 20 mars 2015 à Montréal et que les frais afférents à ce congrès leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2015-153-REC CLASSEMENT DE LA FONCTION DE VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL**

ATTENDU la lettre du 20 janvier 2015 de Mme Claire Caron, CPA auditrice, CA, vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, adressée à Mme Nathalie Bellavance, conseillère municipale et présidente du comité de vérification, concernant sa demande de réévaluation du classement de la fonction de vérificateur général ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de Mme Claire Caron concernant le sujet mentionné ci-dessus et recommande au conseil de mandater le comité de vérification afin de traiter cette demande, et ce, conformément à sa résolution numéro 95-02-2014 adoptée le 24 février 2014.

CE-2015-154-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 18 novembre 2014.
-

CE-2015-155-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE INC.

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine inc. du 17 décembre 2014.

CE-2015-156-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / DÉNEIGEMENT / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 093 388,44\$ préparée le 5 février 2015 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 6 741 242,44\$ préparée le 6 février 2015 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 1 064 949,90\$ préparée le 6 janvier 2015.

CE-2015-157-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 020 849,01\$ préparée le 5 février 2015 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 10 911,76\$ préparée le 10 février 2015.

CE-2015-158-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / FORMULAIRES D'AVIS D'OPPOSITION / REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en février 2014, a fait l'objet d'une vérification de Revenu Québec sur le traitement des taxes de vente (TPS & TVQ) qui couvrait les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU QU'en avril dernier le vérificateur a déposé un projet de cotisation concernant l'application des taxes de vente aux activités de la fourrière municipale et aux ententes sur l'assainissement des eaux entre les Villes ;

ATTENDU QUE le projet de cotisation a été soumis à la firme de fiscalistes Consultaxe pour validation ;

ATTENDU QUE trois (3) demandes d'autorisation de signature des formulaires de renonciation aux délais de prescription pour les mois de mars à décembre 2010 furent présentées au comité exécutif (CE-2014-595-DEC, CE-2014-773-DEC et CE-2014-1331-DEC) ;

ATTENDU QU'un argumentaire fut transmis à Revenu Québec pour les deux (2) dossiers visés par le projet de cotisation ;

ATTENDU QUE Revenu Québec a analysé l'argumentaire transmis par la Ville de Terrebonne et a procédé à l'annulation du projet de cotisation portant sur les

ententes d'assainissement avec les villes donnant gain de cause à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE Revenu Québec a émis un avis de cotisation sur les droits de la fourrière municipale pour la période du 1^{er} mars 2010 au 30 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise la trésorière ou l'assistante-trésorière à signer les avis d'opposition.

CE-2015-159-DEC SUBVENTION / PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) / CIRCONSCRIPTION DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu du ministère des Transports une lettre de confirmation d'une subvention de 13 196\$ pour les travaux de pavage sur le chemin Saint-Charles et des rues Chantal, Chiasson, de la Saulaie, Eugène-Labelle, J.-A. Duchesneau, N.-Roussille et Ubald-Chartrand ;

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur le chemin Saint-Charles et des rues Chantal, Chiasson, de la Saulaie, Eugène-Labelle, J.-A. Duchesneau, N.-Roussille et Ubald-Chartrand ont été exécutés à l'automne 2014 ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être terminés au plus tard le 13 février 2015 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige de soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux avant le 13 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Charles et des rues Chantal, Chiasson, de la Saulaie, Eugène-Labelle, J.-A. Duchesneau, N.-Roussille et Ubald-Chartrand pour un montant subventionné de 13 196\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés en vertu de la présente dépense sur le chemin Saint-Charles et des rues Chantal, Chiasson, de la Saulaie, Eugène-Labelle, J.-A. Duchesneau, N.-Roussille et Ubald-Chartrand dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Que Mme Francine Blain, trésorière, ou Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, soit autorisée à signer le formulaire concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

CE-2015-160-DEC SUBVENTION / PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) / CIRCONSCRIPTION DE MASSON

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu du ministère des Transports une lettre de confirmation d'une subvention de 14 613\$ pour les travaux de pavage sur le chemin Forest et des rues des Libellules, Guérin et Robinson ;

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur le chemin Forest et des rues des Libellules, Guérin et Robinson ont été exécutés à l'automne 2014 ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être terminés au plus tard le 13 février 2015 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige de soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux avant le 13 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Forest et des rues des Libellules, Guérin et Robinson pour un montant subventionné de 14 613\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés en vertu de la présente dépense sur le chemin Forest et des rues des Libellules, Guérin et Robinson dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Que Mme Francine Blain, trésorière, ou Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, soit autorisée à signer le formulaire concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

CE-2015-161-DEC SUBVENTION / PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) / CIRCONSCRIPTION DE L'ASSOMPTION

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu du ministère des Transports une lettre de confirmation d'une subvention de 5 000\$ pour les travaux de pavage sur le boulevard Pierre-Le Gardeur, du chemin Saint-Charles et de la rue des Fleurs ;

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur le boulevard Pierre-Le Gardeur, du chemin Saint-Charles et de la rue des Fleurs ont été exécutés à l'automne 2014 ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être terminés au plus tard le 13 février 2015 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige de soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux avant le 13 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le boulevard Pierre-Le Gardeur, du chemin Saint-Charles et de la rue des Fleurs pour un montant subventionné de 5 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés en vertu de la présente dépense sur le boulevard Pierre-Le Gardeur, du chemin Saint-Charles et de la rue des Fleurs dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Que Mme Francine Blain, trésorière, ou Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, soit autorisée à signer le formulaire concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

CE-2015-162-DEC NOMINATION / OUVRIÈRE DE PARCS / SERVICE DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier(ère) de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Geneviève Laurin au poste d'ouvrière de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 16 février 2015, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2015-163-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER PISC-27012015-LC**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-27012015-LC, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stephan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro PISC-27012015-LC.

**CE-2015-164-REC SOUMISSION / ACHAT DE CINQ (5) VÉHICULES
DODGE CHARGER POLICE AWD / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de cinq (5) véhicules « Dodge Charger Police AWD » pour la Direction de la police (SA15-9002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 janvier 2015 à 11 h 16, à savoir :

Grenier Chrysler	156 653,44\$ t.t.c.
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	157 550,24\$ t.t.c.
Laval Chrysler Dodge Jeep inc.	162 793,10\$ t.t.c.
Donnacona Chrysler	165 564,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Grenier Chrysler s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 169 588,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **GRENIER CHRYSLER**, datée du 23 janvier 2015, pour l'achat de cinq (5) véhicules « Dodge Charger Police AWD » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 136 250\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0056 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2015-165-REC SOUMISSION / ACHAT DE QUATRE (4) VÉHICULES
FORD BERLINE POLICE INTERCEPTOR POUR LA
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de quatre (4) véhicules « Ford Berline Police Interceptor » pour la Direction de la police (SA15-9003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 janvier 2015 à 11 h 19, à savoir :

Albi Ford Lincoln Joliette inc.	136 585,70\$ t.t.c.
Lasalle Ford	137 634,27\$ t.t.c.
Jacques Olivier Ford inc.	137 910,21\$ t.t.c.
Terrebonne Ford inc.	138 255,14\$ t.t.c.
P.E. Boisvert Auto ltée	140 527,04\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Albi Ford Lincoln Joliette inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 135 670,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **ALBI FORD LINCOLN JOLIETTE INC.**, datée du 15 janvier 2015, pour l'achat de quatre (4) véhicules « Ford Berline Police Interceptor » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 118 796\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0055 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2015-166-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN (1) VÉHICULE
UTILITAIRE SPORT POUR LA DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) véhicule utilitaire sport pour la Direction de la police (SA15-9004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 janvier 2015 à 11 h 23, à savoir :

Albi Nissan Mascouche	25 288,75\$ t.t.c.
Auto Métivier inc. (Lévis Toyota)	25 438,81\$ t.t.c.
Toyota Drummondville	25 772,87\$ t.t.c.
Automobiles Léveillée inc.	26 132,66\$ t.t.c.
Kia Joliette	29 927,89\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Albi Nissan Mascouche s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **ALBI NISSAN MASCOUCHE**, datée du 26 janvier 2015, pour l'achat d'un (1) véhicule utilitaire sport (Rogue) pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 21 995\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0054 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

**CE-2015-167-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN (1) VÉHICULE BERLINE
POUR LA DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) véhicule berline pour la Direction de la police (SA15-9005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 janvier 2015 à 11 h 28, à savoir :

Auto Métivier inc. (Lévis Toyota)	26 315,99\$ t.t.c.
Toyota Drummondville	26 591,25\$ t.t.c.
Automobiles Léveillée inc.	27 315,76\$ t.t.c.
9114-2331 Québec inc. (Albi Le Géant Kia)	29 622,16\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Kia Joliette	31 351,28\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Auto Métivier inc. (Lévis Toyota) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 janvier 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **AUTO MÉTIVIER INC. (LÉVIS TOYOTA)**, datée du 21 janvier 2015, pour l'achat d'un (1) véhicule berline (Camry) pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 22 888,45\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet

effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0053 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

CE-2015-168-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN (1) FOURGON À TOIT SURÉLEVÉ POUR LA DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) fourgon à toit surélevé pour la Direction de la police (SA15-9008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 janvier 2015 à 11 h 32, à savoir :

Grenier Chrysler	40 160,77\$ t.t.c.
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	41 230,04\$ t.t.c.
Laval Chrysler Dodge Jeep inc.	41 655,44\$ t.t.c.
Donnacona Chrysler	42 087,75\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Grenier Chrysler s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 janvier 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **GRENIER CHRYSLER**, datée du 23 janvier 2015, pour l'achat d'un (1) fourgon à toit surélevé (Dodge Promaster) pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 34 930\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0052 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

CE-2015-169-DEC SOUMISSION / FOURNITURE D'UNIFORMES / POLICE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'uniformes pour la police (SA15-10001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 27 janvier 2015 à 11 h 37, à savoir :

Martin & Levesque (1983) inc.	63 882,35\$ t.t.c.
-------------------------------	--------------------

ATTENDU QUE la soumission de la société Martin & Levesque (1983) inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **MARTIN & LEVESQUE (1983) INC.**, datée du 21 janvier 2015, pour la fourniture d'uniformes pour la police, le tout pour un montant de 55 561,95\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0049 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2015-170-DEC SOUMISSION / ACHAT DE VESTE PARE-BALLES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de veste pare-balles (SA15-10002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 janvier 2015 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 27 janvier 2015 à 11 h 38, à savoir :

Ten4 Body Armor inc.	27 574,51\$ t.t.c.
----------------------	--------------------

ATTENDU QUE la soumission de la société Ten4 Body Armor inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **TEN4 BODY ARMOR INC.** datée du 12 janvier 2015, pour l'achat de veste pare-balles, le tout pour un montant de 23 983,05\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0047 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2015-0048 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 25 180\$, du poste budgétaire numéro 1-02-211-00-650 (vêtements) au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-226 (vestes pare-balles), soit accepté.

CE-2015-171-DEC MODIFICATION / CE-2015-30-DEC / LOGICIELS RADAR INC. / COUVERTURE 24 HEURES/7 JOURS

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-30-DEC, adoptée le 14 janvier 2015, acceptant l'offre de services de la société Logiciels Radar inc. pour les services de soutien ou d'entretien sur les logiciels Radar urgence pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le tout pour un montant n'excédant pas 25 893,24\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE ce montant n'incluait pas la couverture 24 heures/7 jours qui est un supplément de 25% au coût initial ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-30-DEC soit et est modifiée afin de changer le montant de 25 893,24\$ (taxes en sus) pour **32 366,55\$** (taxes en sus), et ce, afin d'inclure la couverture 24 heures/ jours pour le volet Radar urgence. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0068 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2015-172-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICE DE CONTRÔLE DE L'AGRILE DU FRÊNE AVEC L'INSECTICIDE TREE-AZIN

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire procèdera au traitement de deux cents (200) frênes avec l'insecticide Tree-Azin, et ce, suite au plan d'action dans la lutte à l'agrile du frêne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services de contrôle de l'agrile du frêne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***le service de contrôle de l'agrile du frêne sur deux cents (200) arbres municipaux, pour environ 8 000 cm de DHP, avec l'insecticide Tree-Azin*** ».

CE-2015-173-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / FOURNITURE ET PLANTATION DE 141 ARBRES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture et la plantation de 141 arbres répartis sur le territoire de la Ville de Terrebonne afin de remplacer les arbres abattus ou morts au cours de l'année 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***La fourniture et la plantation de 141 arbres*** ».

CE-2015-174-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT D'UNE CAMIONNETTE À CABINE ALLONGÉE DE TYPE FORD F-250 OU L'ÉQUIVALENT MUNI D'UNE MINI BENNE AMOVIBLE

ATTENDU l'acceptation de la fiche de nouvelle initiative numéro 36 pour l'achat d'une camionnette à cabine allongée de type Ford – F-250 ou l'équivalent muni d'une mini benne amovible pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat d'une camionnette à cabine allongée de type Ford F-250 ou l'équivalent muni d'une mini benne amovible*** ».

**CE-2015-175-REC SOUMISSION / RENOUELEMENT / CONTRAT /
ENTRETIEN DES JEUX D'EAU /**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 155-03-2013, adoptée le 25 mars 2013, acceptant la soumission de la société NORDIKeau inc. pour l'entretien des jeux d'eau pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 259 728,53\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9007) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9007 pour l'entretien des jeux d'eau est échue depuis le 31 octobre 2014 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2e) année ;

ATTENDU QUE trois (3) nouveaux jeux d'eau à entretenir seront ajoutés pour 2015, soit aux parcs Harricana, Marcel-De La Sablonnière et Jean-Guy-Chaput, et ce, tel que mentionné à l'article 5.5. du cahier des charges spécifiques ;

ATTENDU QUE l'article 8 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 293 676,99\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,524%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour l'entretien des jeux d'eau avec la société NORDIKeau inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 255 426,82\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0057 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-176-DEC OFFRE DE SERVICES / ACQUISITION / PROPRIÉTÉS
À DES FINS DE CONSERVATION / CORRIDOR DE
BIODIVERSITÉ / URBANOVA**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter l'offre de services de l'organisme Nature-Action Québec afin d'assister la Ville de Terrebonne dans le processus d'acquisition de propriétés à des fins de conservation dans le corridor de biodiversité dans le cadre du projet Urbanova, datée de novembre 2014 (révision janvier 2015), le tout pour un montant n'excédant pas 28 085\$ à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 500. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0088 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon l'article 573.3 alinéa 2.1 de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, datée du 6 février 2015.

**CE-2015-177-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE MODULES DE JEUX ET DE
BALANÇOIRES / PARC MARCEL-DE LA
SABLONNIÈRE / COMITÉ**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 26-01-2015, adoptée le 19 janvier 2015, autorisant les modifications au processus de sélection des modules de jeux et de balançoires pour les parcs ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation des modules de jeux et des balançoires pour le parc Marcel-De La Sablonnière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de modules de jeux de parc et de balançoires pour le parc Marcel-De La Sablonnière*** », et ce, selon les critères d'évaluation énumérés à la résolution du conseil municipal numéro 26-01-2015.

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
- M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens et inspecteur accrédité de l'IQSAJ ;
- M. Julien Dorais, architecte paysagiste de la firme Lemay, DAA, et inspecteur accrédité de l'IQSAJ.

**CE-2015-178-DEC MARCHE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE /
ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS / 16 FÉVRIER 2015**

ATTENDU la demande faite par l'école Marie-Soleil-Tougas afin d'utiliser le chemin public pour une marche dans le cadre de la journée de la persévérance scolaire dans les rues avoisinantes de l'école le 16 février prochain à compter de 9h25 (en cas de mauvaise température, l'activité n'aura pas lieu) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise l'activité de marche pour la persévérance scolaire organisée par l'école Marie-Soleil-Tougas, le 16 février 2015 à compter de 9h25 selon le trajet suivant : débarcadère de l'école Marie-Soleil-Tougas, place Camus, rues Camus, Adrien-Hébert, Camus et retour dans la cour arrière.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2015-179-DEC TOURNOI DE HOCKEY EXTÉRIEUR / SODECT / 21
FÉVRIER 2015**

ATTENDU la demande de la SODECT et Équinoxe Sports pour accueillir un tournoi de hockey extérieur, soit la "Classique hivernale", à l'Île-des-Moulins le 21 février 2015, de 7h à 19h h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT et Équinoxe Sports à tenir un tournoi de hockey extérieur à l'Île-des-Moulins le 21 février prochain conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire,

dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

2) Musique et animation

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin des activités.

4) Foyers extérieurs

Pendant l'événement, des foyers extérieurs (feu dans des barils de métal) sont autorisés. Ces feux seront sous la supervision du personnel de l'Île-des-Moulins.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2015-180-DEC UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / ÉCOLE JEAN-DE LA FONTAINE / 23 FÉVRIER 2015

ATTENDU la demande de l'école Jean-De La Fontaine afin d'utiliser le chemin public pour une parade avec les jeunes de l'école dans le cadre des activités de son carnaval d'hiver dans les rues de la Ville de Terrebonne le lundi 23 février 2015 à 13h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise l'activité de parade le lundi 23 février 2015 à 13h30 selon le trajet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister l'école Jean-De La Fontaine et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2015-181-DEC TOUR DE CALÈCHE / CPE LA PIROULINE / 31 MARS 2015

ATTENDU la demande faite par le CPE La Pirouline afin d'utiliser le chemin public pour une promenade en calèche dans les rues de la Ville de Terrebonne le mardi 31 mars 2015 entre 10h et 11h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise l'activité de promenade en calèche le mardi 31 mars 2015 entre 10h et 11h30 selon le trajet suivant : rues Île-des-Gardes, Île-des-Lys, Île-de-Mai jusqu'à l'école des Rives et retour sur les rues Île-de-Mai, Île-des-Lys, Cantin, chemin Saint-Charles et retour au CPE.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2015-182-REC SOUMISSION / CONSTRUCTION DU CHALET DU PARC JOSEPH-BOURGOIN (HARRICANA)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction du chalet du parc de l'Harricana (SA14-6025);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 décembre 2014;

ATTENDU QUE vingt (20) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 février 2015 à 11 h 02, à savoir :

Construction Jarco inc.	359 763,67\$ t.t.c.
Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.	369 100,00\$ t.t.c.
Bernard Malo inc.	383 600,00\$ t.t.c.
Les Constructions Gaétan Cadieux inc.	384 966,19\$ t.t.c.
Constructions Venne & Fils ltée	388 061,90\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Construction Julien Dalpé inc.	400 722,37\$ t.t.c.
9170-6069 Québec inc. (D.M. Quinty Construction)	402 297,52\$ t.t.c.
Construction Monco inc.	402 310,55\$ t.t.c.
Constructions LDEM inc.	414 014,63\$ t.t.c.
Gestion de Projets Denis Rocheleau inc.	414 759,36\$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest ltée	417 000,00\$ t.t.c.
Construction de la Croisette inc.	422 078,97\$ t.t.c.
Constructions Larco inc.	422 512,60\$ t.t.c.
Construction J. Raymond inc.	432 349,16\$ t.t.c.
MA2D Construction inc.	449 587,89\$ t.t.c.
Construction Richard A. Germano ltée	454 043,00\$ t.t.c.
Hubert Blanchette inc.	458 175,38\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Construction Sojo inc.	480 021,62\$ t.t.c.
Groupe NCN Cardinal inc.	499 336,42\$ t.t.c.
Préma inc.	594 517,32\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Jarco inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 4 février 2015 par M. Maxime-Karl Gilbert, architecte de la firme Bellemare & Gilbert architectes;

ATTENDU également le rapport daté du 4 février 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 475 000\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 février 2015 !

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Jarco inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 février 2015;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CONSTRUCTION JARCO INC.**, datée du 3 février 2015, pour la construction du chalet du parc de l'Harricana, le tout pour un montant de 312 906\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 594. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0071 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2015-183-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire